



PRÉFÈTE DE L'ALLIER

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

**DÉCISION N° 2020-UDCAP03-KK-001
à l'issue d'un examen au cas par cas
en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement
Société COVED commune de Haut Bocage**

**La préfète de l'Allier
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, modifiée par la directive 2014/52/UE du 16 avril 2014, notamment son annexe III ;

Vu le code de l'environnement, notamment le IV de son article L. 122-1, et ses articles R. 122-2 et R. 122-3 ;

Vu l'arrêté en date du 12 janvier 2017 fixant le modèle de formulaire de la demande d'examen au cas par cas en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement ;

Vu le formulaire de demande d'examen au cas par cas n° 2020-UDCAP03-KK-001 considéré comme complet le 16 mars 2020 ;

Considérant que le préfet de département est l'autorité de police mentionnée à l'article L. 171-8 et à l'article L. 122-1 et qu'il lui appartient de déterminer si la modification ou l'extension envisagée doit être soumise à évaluation environnementale ;

Considérant les caractéristiques particulières de la demande qui consiste, sur le site de l'installation de stockage de déchets non dangereux exploité par la société COVED sur la commune de Haut-Bocage, en la création d'une plateforme d'entreposage de déchet de bois de 12.000 m³ ;

Considérant que la plateforme d'entreposage de déchets de bois en projet est implantée au droit d'un futur casier de stockage de déchets non dangereux, inclus au sein du périmètre de l'installation de stockage autorisé par l'arrêté préfectoral n°4264/08 du 13 novembre 2008 ;

Considérant que l'impact de ce projet est très modéré en terme d'augmentation du trafic routier, et négligeable sur les milieux air, eau et sols, ainsi que sur les milieux naturels, de par sa localisation au droit de futurs casiers de stockage de déchets non dangereux ;

Décide

Article 1^{er}

En application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du code de l'environnement, et sur la base des informations et compléments fournis par le maître d'ouvrage, le projet de d'extension de l'installation classée pour la protection de l'environnement de la société COVED n°2020-UDCAP03-KK-001 considéré comme complet le 16 mars 2020, **n'est pas soumis à évaluation environnementale.**

Article 2

La présente décision, délivrée en application du IV de l'article L.122-1 du code de l'environnement, ne dispense pas des autorisations administratives auxquelles le projet est soumis.

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'autorité mentionnée au IV de l'article L. 122-1 à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr

A Moulins, le 22 AVR. 2020

Pour la préfète,
La secrétaire générale,



Hélène DEMOLOMBE-TOBIE

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa mise en ligne sur internet.

Lorsqu'elle soumet un projet à étude d'impact, la présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux formé dans les mêmes conditions. Sous peine d'irrecevabilité de ce recours, un recours administratif préalable est obligatoire (RAPO) conformément aux dispositions du V de l'article R. 122-3 du code de l'environnement. Ce recours suspend le délai du recours contentieux.

Le recours gracieux ou le RAPO doit être adressé à :

*Madame la préfète de l'Allier
Mission interministérielle de coordination
Politiques interministérielles, économie et environnement
2, rue Michel de l'Hospital
CS 31649
03016 MOULINS CEDEX*

Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter du rejet du RAPO.

Il doit être adressé à :

*Monsieur le président du tribunal administratif de Clermont-Ferrand
6 cours Sablon
CS 90129
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1*